

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1724>

**Tract du SNTRS-CGT : 26
janvier : grève et
manifestations La recherche
publique : Ce sont des salaires
indécents des carrières
bloquées une précarité
endémique Il y en a marre !**

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2016

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - Archives Tracts SNTRS-CGT - TRACT SNTRS-CGT 2016 -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

26 janvier : grève et manifestations

**La recherche publique : ce sont des salaires indécents des carrières bloquées une précarité endémique
Il y en a marre !**

Salaires

Depuis 2010, les prix à la consommation ont augmenté de 7,18% (Insee) et la cotisation retraite du fonctionnaire a augmenté de 1,82% (mesures Fillon + mesures Hollande). Résultat : 9% de perte de pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires.

- ▶ Un agent perd 117Euros/mois pour un salaire de base de 1300Euros
- ▶ Un agent perd 180Euros/mois pour un salaire de base de 2000Euros
- ▶ Un agent perd 234Euros/mois pour un salaire de base de 2600Euros ;

La CGT exige la hausse immédiate du point d'indice et le rattrapage de la perte subie par les 5 millions de fonctionnaires depuis 2010.

Parler de smicardisation de la profession des travailleurs scientifiques n'est nullement exagéré. Ainsi le 1er échelon du grade ATP2 équivaut à 1,02 Smic (1466,62 Euros brut), à 1,04 pour le grade TCN, 1,1 pour le corps des AI, 1,2 pour le grade IE2, 1,8 pour le grade IE1, 1,34 pour le grade IR2, 1,89 pour le grade IR1, 1,47 pour le grade CR2, 1,54 pour le grade CR1 ! Ces niveaux de rémunérations sont indécents. Ils sont d'autant plus indécents que la pression au travail n'a jamais été aussi forte.

Régime indemnitaire

Nos primes sont parmi les plus faibles de la fonction publique (enseignants exceptés). Alors que les primes des fonctionnaires rapportées au salaire brut représentent en moyenne 30% (sans les enseignants), celles des Ingénieurs et Techniciens des EPST dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) représentent en moyenne 12% de leur salaire brut, et celle des chercheurs non indexée sur le coût de la vie représente à peine 2%.

Au 1er janvier 2017, la PPRS sera remplacée par un nouveau régime de prime, le Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions de Sujétions et d'Expertise et d'Engagement Professionnel). Le Rifseep sera déconnecté du grade et de l'ancienneté. Son montant sera réexaminé tous les 4 ans, sauf en cas de mobilité, de promotion. En conséquence pas un collègue se sera payé pareil à grade égal. Comme cela se fait à budget constant, la progression des uns devra être compensée par une diminution pour d'autres.

Comme les fonctionnaires du ministère de l'environnement, ceux de la Justice, de la Police dérogeront au Rifseep, le SNTRS-CGT revendique que cette dérogation soit étendue aux EPST.

Signez la pétition intersyndicale en ligne contre le Rifseep (<http://www.universite-democratique.org/rifseep/>).

Carrières

Elles sont liées aux flux de recrutements. Ces derniers sont très faibles compte tenu du petit nombre de recrutements et des départs en retraite de plus en plus tardifs pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Pour freiner encore plus les carrières, afin de faire des économies sur la masse salariale, le mécanisme des échelons accélérés au choix sera supprimé cette année pour la catégorie B et l'année prochaine pour les autres catégories.

La précarité

Elle a explosé depuis la multiplication des appels à projets. Elle désorganise le travail des laboratoires et des services. Elle contribue à la dégradation des conditions de travail. La charte des CDD n'a pas d'autre finalité que d'éviter d'appliquer la loi qui oblige à Cdiser les précaires après 6 années de contrats.

Quel avenir pour la profession ?

Pour ceux qui bénéficient d'un statut : des salaires indignes des qualifications, des carrières bloquées, le mal être au travail

Pour les CDD : la précarité éternelle !

Pour tout le monde : la précarité des financements qui assurent la vie des laboratoires !

Le Ministre Macron déclare que le statut de la fonction publique n'est plus « adéquat » et que « rien ne justifiait l'emploi garanti à vie », de son côté le patronat exige la fin du code du travail.

Pour le gouvernement et le patronat, le futur pour les salariés c'est moins de droits et encore plus de précarité.

Ça suffit !

Pour le SNTRS-CGT

Aucune rémunération ne doit être inférieure à 1800 Euros brut.

Le point d'indice doit être revalorisé de 8%.

Les grilles de rémunérations doivent être refondues

La PPRS doit être à 30% pour toutes les catégories, avec une réactualisation de l'indice de référence.

Le mardi 26 janvier les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires appellent les salariés à exprimer leur ras le bol des sacrifices sans fin, des vies gâchées, en participant aux manifestations organisées à Paris et en régions.

Pour la région Parisienne Manifestation à 14h de Montparnasse à l'esplanade des Invalides

Les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur viendront porter les pétitions contre le Rifseep au MESR rue Descartes à 11h